



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1975-1976

13 MAI 1976

**Projet de décret ajustant le budget de l'Education nationale
de l'année budgétaire 1975
— REGIME FRANÇAIS —
crédits à affecter par le Conseil culturel**

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **M. P. BERTRAND**

(1) Voir Doc. Conseil 5-II (1975-1976) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Politique générale ⁽¹⁾ a consacré deux séances, les 20 janvier et 3 février 1976, à l'examen du projet de décret ajustant le budget de l'Education nationale de l'année budgétaire 1975, régime français, crédits à affecter par le Conseil culturel.

Les crédits affectés par ce projet ayant été dépensés, la commission a décidé de ne pas renvoyer ce secteur budgétaire devant la commission compétente et de l'examiner, elle-même, directement.

⁽¹⁾ Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Grafé (président), André, Barbeaux, Clerfayt, Cristel, Defosset, Deschamps, Desmarets, de Stexhe, Gillet J., Gillet R., Janssens, Mme Lassance-Hermant, MM. Maes, Massart, Parisis, Plasman, Risopoulos, Urbain et Bertrand (rapporteur).

Ont assisté aux séances :

Mme Spaak-Danis et un représentant du ministre de l'Education nationale.

A. — SEANCE DU 20 JANVIER 1976

Discussion générale et discussion des articles

Les crédits n'ont pas soulevé d'observations.

La discussion générale et la discussion des articles sont closes.

B. — SEANCE DU 3 FEVRIER 1976

Votes

Les articles et l'ensemble des crédits sont adoptés à l'unanimité des treize membre présents, sous réserve de l'adoption par les Chambres législatives du projet de loi ajustant le budget de l'Education nationale de l'année budgétaire 1975.

Ce projet de loi a été adopté par la Chambre le 22 avril, et par le Sénat le 13 mai 1976.

La commission a déclaré faire confiance, pour la rédaction du présent rapport, au président et au rapporteur.

Le Rapporteur,
P. BERTRAND.

Le Président,
J.-P. GRAFE.